

## LISTE DES FRAIS RELIÉS À CERTAINES ACTIVITÉS FACULTATIVES ET AUTRES FRAIS

(Partie V du Règlement numéro 6)

## Table des matières

<b>Frais pour certaines activités facultatives .....</b>	<b>1</b>
Activités socioculturelles .....	1
Activités communautaires .....	1
Activités sportives : Programmes intercollégiaux.....	1
Activités sportives : Programmes intramurales.....	2
<b>Frais reliés à des cours spécifiques.....</b>	<b>3</b>
<b>Autres frais .....</b>	<b>4</b>
Frais administratifs .....	4
Bibliothèque et centres de documentation de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie .....	5
Résidence du campus (454, boul. Jutras Est).....	5
Résidence du centre-ville (8, rue de l'Ermitage).....	5
Stationnement - Pavillon central/Pavillon de l'ENME à Victoriaville/Pavillon de l'INAB.....	7
Stationnement - Pavillon de l'ENME à Montréal .....	7
Salle de conditionnement physique .....	7
Fondation du Cégep.....	7
Centre sportif.....	8
Montage de raquette .....	8
Location d'équipement de plein air .....	8
Ski de fond.....	8
<b>Révision et entrée en vigueur .....</b>	<b>9</b>
<b>Mise à jour .....</b>	<b>9</b>

## Frais pour certaines activités facultatives

### Activités socioculturelles

- Cégeps en spectacle :
  - Inscription 50 \$
- Comédie musicale :
  - Inscription 100 \$
- Improvisation :
  - Inscription 125 \$
  - Participation aux tournois intercollégiaux 150 \$
- Théâtre :
  - Inscription à la troupe 100 \$
  - Inscription pour participation à l'intercollégial de théâtre 100 \$
- Ateliers d'ébénisterie 200 \$
- Ateliers socioculturels 300 \$
- Concours littéraires 100 \$
- Concours de sculpture sur neige 150 \$
- Esports 400 \$
- Cours de musique (guitare, batterie, piano, etc.) 300 \$
- Cours de chant et d'interprétation 200 \$

### Activités communautaires

- Gala méritas 25 \$
- Remise des diplômes 25 \$

### Activités sportives : Programmes intercollégiaux

- **Hockey**
  - Inscription du joueur au camp d'entraînement (aucun repas) 25 \$
  - Inscription du joueur sélectionné pour la saison compétitive 3400 \$
- **Football**
  - Inscription du joueur au camp d'entraînement (repas et t-shirt inclus) 60 \$
  - Inscription du joueur sélectionné pour la saison compétitive (incluant ensemble Vulkins) 790 \$
- **Soccer extérieur**
  - Frais des activités du programme pour la saison compétitive (incluant ensemble Vulkins) 315 \$

- **Cross-country (automne et entraînement hivernal)**
  - Frais des activités du programme pour la saison compétitive (incluant ensemble Vulkins) 350 \$
- **Rugby, flag football, natation, badminton, basketball et volleyball**
  - Frais des activités du programme pour la saison compétitive (incluant ensemble Vulkins) 465 \$
- **Soccer intérieur**
  - Frais des activités du programme pour la saison compétitive (incluant ensemble Vulkins) 230 \$
  - Pour joueur de l'équipe automnale 150 \$
- **2<sup>e</sup> sport**
  - Frais des activités du programme pour la saison compétitive (ensemble Vulkins non inclus) 50 % du prix du sport dont les frais sont les moins élevés

#### **Activités sportives : Programmes intramurales**

- **Hockey**
  - Frais des activités par joueur ou par joueuse 75 \$
- **Hockey de terrain « dek hockey »**
  - Frais des activités par joueur ou par joueuse 35 \$
- **Multicardio, pilates et yoga**
  - 1 fois par semaine 40 \$
  - 2 fois par semaine 60 \$

## Frais reliés à des cours spécifiques

- Frais reliés au programme Techniques d'administration et de gestion — Activité Place à la relève (liée au cours *Analyse de cas*) 80 \$
- Frais reliés au programme Arts, lettres et communication — Activité à déterminer 60 \$
- Frais reliés au cours d'éducation physique — *Exploration plein air* 70 \$
- Frais reliés au cours 180-HXA-VI, *Soins d'urgence, une démarche vitale* en Soins infirmiers 30 \$  
(maximum)
- Frais reliés au cours 180-1C3-VI, *Soins d'urgence* en Soins infirmiers 35 \$  
(maximum)
- Frais reliés au cours 180-1B4-VI, *Sécurité de l'enfant* en TEE 45 \$  
(maximum)
- Frais reliés aux cours 180-2B4-VI, *Pratiques de travail sécuritaire* en TES 35 \$  
(maximum)
- Frais reliés au cours 243-1B3-VI, *Santé et sécurité sur les chantiers de construction* en TA 50 \$
- Frais reliés au cours 320-3D3-VI, *Exploration territoriale en géographie* 200 \$
- Abonnement annuel au logiciel CASIOPE en TEE 12 \$
- Chandail pour l'apprentissage en milieu de travail (AMT) en TEE — payable à la première session 23 \$
- Chandail pour l'apprentissage en milieu de travail (AMT) en TTS — payable à la première session 30 \$

***L'étudiant ou l'étudiante paie sa nourriture, son équipement et les frais d'entrée sur les sites des activités.***

## Autres frais

### Frais administratifs

• Modification d'horaire par le portail Omnivox	20 \$/modification
• Modification d'horaire par un API	25 \$/modification
• Copie de plan de cours	10 \$/cours
• Programme d'alternance travail/études	100 \$/stage
<i>*Ce montant est non remboursable si l'étudiante ou l'étudiant a commencé son stage ou s'il annule son stage.</i>	
<i>*À compter du 30 mars pour les stages d'été et du 30 octobre pour les stages d'hiver, un montant maximum de 75 \$ sera remboursé à l'étudiante ou à l'étudiant, si aucun milieu de stage n'est disponible pour lui.</i>	
• <b>Impression de documents officiels incluant :</b>	<b><u>Coût par document</u></b>
○ Relevés d'impôt pour frais de scolarité (T2202A et Relevé 8)	10 \$
○ Relevé de notes officiel (dossier actif)	10 \$
○ Relevé de notes officiel (dossier inactif)	20 \$
○ Attestation/preuve de fréquentation scolaire (sauf celle requise par une loi)	10 \$
• Impression d'attestation/preuve de fréquentation scolaire par le portail Omnivox	5 \$
• Formulaire à remplir pour attestation/preuve de fréquentation scolaire	10 \$
• Envoi du diplôme par courrier prioritaire avec signature	25 \$
• Envoi d'une photocopie de diplôme	10 \$
• Envoi du diplôme ou d'une photocopie du diplôme à l'étranger	Prix du service postal
• Pénalité pour chèque sans provision	30 \$
• Demande de remboursement de frais de scolarité, de droits afférents et de toute autre nature	5 \$
• Frais bancaires lors de transfert d'argent de pays à pays	20 \$
• Analyse de dossier inactif pour sanction d'études (avant 2010)	100 \$
<i>*Si inscription par la suite, le montant sera crédité</i>	
• Analyse de dossier pour une demande d'équivalence ou de substitution de cours	20 \$/cours

- Gestion administrative du dossier pour les étudiantes et étudiants internationaux non français et sans exemption de frais de scolarité 300 \$

*\*Si désistement avant la première session active*

### **Bibliothèque et centres de documentation de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie**

- **Détérioration de documents ou de matériel audiovisuel**
  - Coût de la réparation ou du remplacement + 20 \$ de frais administratifs par document ou par équipement audiovisuel
- **Perte de documents ou de matériel audiovisuel**
  - Coût du remplacement + 20 \$ de frais administratifs par document ou par équipement audiovisuel
- Photocopies 0,15 \$/page
- Impression à partir d'un poste informatique 0,15 \$/page

### **Résidence du campus (454, boul. Jutras Est)**

- |   |  | Tarifs de location (4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> étage) |
|---|--|--|
|   |  | Coût mensuel du loyer  |
|   |  | 12 mois  |
| • | Chambre privée                         | 350 \$   |
| • | Chambre double 1 locataire             | 395 \$   |
|   | 2 locataires (coût/locataire)          | 310 \$   |
| • | Chambre privée avec toilette et douche | 400 \$   |
| • | Appartement 1 locataire                | 430 \$   |
|   | 2 locataires (coût/locataire)          | 345 \$   |

- |   |  | Tarifs de location (3 <sup>e</sup> étage, rénové) |
|---|--|---|
|   |  | Coût mensuel du loyer                             |
|   |  | 12 mois   |
| • | Chambre privée                         | 380 \$  |
| • | Chambre double 1 locataire             | 425 \$  |
|   | 2 locataires (coût/locataire)          | 340 \$  |
| • | Chambre privée avec toilette et douche | 430 \$  |

### **Résidence du centre-ville (8, rue de l'Ermitage)**

- |   |  | Tarifs de location    |
|---|--|-----------------------|
|   |  | Coût mensuel du loyer |
|   |  | 12 mois               |
| • | Chambre privée avec salle de bain complète | 579 \$                |

<b>Frais pour la perte de clé et ouverture de porte</b>
---

- |   |               |
|---|---------------|
| • Perte de clé : Boîte postale                                    | 30 \$/clé     |
| • Perte de clé : Porte de chambre ou porte d'accès à la résidence | 30 \$/clé     |
| • Ouverture de porte : après trois demandes                       | 30 \$/demande |

<b>Frais d'entretien</b>
--------------------------

*Comme stipulé dans le règlement de l'immeuble, le résident ou la résidente s'engage à maintenir sa chambre en bon ordre et à respecter des normes d'hygiène élémentaire. En cas de non-respect de cette clause, des frais pourraient être facturés au locataire à son départ.*

- |  |            |
|--|------------|
| • Ménage régulier requérant moins de 4 heures (chambre laissée dans le même état qu'à l'arrivée) | Sans frais |
| • Ménage requérant plus de 4 heures  | 300 \$     |

Facturation pour matériel endommagé

- |  |        |
|--|--------|
| • <u>Micro-ondes</u>   | 150 \$ |
| • <u>Matelas</u>   | 400 \$ |
| • <u>Réfrigérateur</u>   | 400 \$ |
| • <u>Peinture endommagée nécessitant des travaux de peinture</u> | 500 \$ |

Déménagement en cours d'année

- |   |        |
|---|--------|
| • Le résident qui souhaite changer de chambre en cours d'année devra assumer les frais de ménage, de main-d'œuvre et les frais administratifs encourus. | 300 \$ |
|---|--------|

### Stationnement - Pavillon central/Pavillon de l'ENME à Victoriaville/Pavillon de l'INAB

- Annuel (16 août au 14 mai) 154 \$
  - Session (16 août au 15 janvier et 16 janvier au 14 mai) 101 \$
  - Mensuel (par mois calendrier) 30 \$
  - Billet d'horodateur 2,25 \$/heure
- Stationnement payant du lundi au vendredi, de 6 h 00 à 18 h 00* Max. 6,75 \$/jour

### Stationnement - Pavillon de l'ENME à Montréal

- Annuel pour l'interne 850 \$
- Annuel pour l'externe 1 541 \$
- Par période de 6 mois pour l'externe (cycle débutant le 1<sup>er</sup> de chaque mois) 850 \$
- Billet d'horodateur 3 \$/heure  
12 \$/12 h

### Salle de conditionnement physique

- Étudiant et étudiante du Cégep 40 \$/session  
60 \$/2 sessions

### Fondation du Cégep

- Étudiante ou étudiant inscrit à l'enseignement régulier rattaché à l'Association des étudiantes et étudiants du Cégep de Victoriaville 10 \$/session
- Étudiante ou étudiant inscrit à l'enseignement régulier rattaché à l'Association étudiante de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie de Montréal 10 \$/session
- Étudiante ou étudiant inscrit à la formation continue créditée à temps plein, tant à Victoriaville qu'à Montréal 10 \$/session

L'étudiante ou l'étudiant qui ne désire pas contribuer à la Fondation du Cégep de Victoriaville ou qui désire avoir de plus amples informations sur sa contribution doit contacter la Fondation par courriel à [fondation@cegepvicto.ca](mailto:fondation@cegepvicto.ca).

## Centre sportif

### Location de plateaux : gratuit

#### Montage de raquette

	Fond complet avec fil	Fond complet sans fil
Badminton	25 \$	15 \$
Intercollégial badminton	10 \$	Gratuit

#### Location d'équipement de plein air

Coût de l'emprunt	1 jour	3 jours	5 jours
Sac de couchage (incluant le drap de coton et l'isolant)	10 \$	25 \$	40 \$

#### Ski de fond

Coût de l'emprunt	1 jour	3 jours	5 jours
Skis de fond (ensemble)	15 \$	25 \$	40 \$
Skis de fond	10 \$	14 \$	20 \$
Bâtons	5 \$	8 \$	12 \$
Bottes	5 \$	8 \$	12 \$

*Dépôt de 15 \$ requis pour toute location.  
Dépôt sera remis à la fin de la location conditionnellement au respect  
des conditions par l'utilisateur. Si matériel disponible.*

Occasionnellement, certaines activités pourront engendrer des frais supplémentaires aux étudiants.

## Révision et entrée en vigueur

Le Cégep procède annuellement à la révision de la présente liste. Les modifications qui y sont apportées entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, à moins qu'il n'en soit autrement fait mention à une section du présent document traitant d'un frais particulier.

Veillez prendre note que certains frais peuvent être soumis à la *Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la taxe de vente du Québec*.

## Mise à jour

DATE DE MODIFICATION	N° DE RÉOLUTION
2011.01.13	RE10-11-43
2012.05.28	CE11-12-75
2013.05.31	CE12-13-73
2013.11.08	CE13-14-17
2014.01.17	CE13-14-34
2014.04.18	CE13-14-53
2015.01.16	CE14-15-25
2015.04.03	CE14-15-33
2016.03.31	CE15-16-39
2017.03.30	CE16-17-40
2018.04.19	CE17-18-43
2019.04.23	CE18-19-50
2020.04.27	CE19-20-39
2020.05.28	CE19-20-43
2021.04.15	CE20-21-51
2022.03.10	CE21-22-42
2023.02.09	CE22-23-31
2023.03.09	CE22-23-40
2024.02.08	CE23-24-30
2025.01.16	CE24-25-33
2026.01.15	CE25-26-27